

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### **1.1. Identificateur de produit**

Methanolum

### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

#### **Utilisation de la substance/préparation**

Production de produits pharmaceutique

### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

#### **Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers \*\*\***

### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

#### **Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H331
STOT SE 1	H370

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### **2.2. Éléments d'étiquetage**

#### **Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

#### **Pictogrammes de danger**



#### **Mention d'avertissement**

Danger

#### **Mentions de danger \*\*\***

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H301+H311+H331 Toxique par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

## **Conseils de prudence \*\*\***

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### **composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)**

contient méthanol

### **2.3. Autres dangers**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT. La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme. Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.1. Substances

## Poids moléculaire

Valeur 32.04 g/mol

## **Composants dangereux**

### méthanol

No. CAS 67-56-1  
No. EINECS 200-659-6  
Numéro 01-2119433307-44-XXXX

d'enregistrement  
Concentration                   $\geq$           100                  %  
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (reglement (CE) No 1272/2008)	
Flam. Liq. 2	H225
Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 3	H311
Acute Tox. 3	H331
STOT SE 1	H370

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

STOT SE 1 H370  $\geq 10\%$   
 STOT SE 2 H371  $3 < 10\%$

ATE	orale	100.1	mg/kg
ATE	dermale	300.1	mg/kg
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	0.5	mg/l
ATE	par inhalation, Vapeurs	3.1	mg/l

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## **4.1. Description des premiers secours**

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

**Indications générales**

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Protéger les secouristes

**En cas d'inhalation**

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Appeler aussitôt un médecin. Respiration irrégulière/arrêt de la respiration: respiration artificielle. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité. Ne pas pratiquer de respiration artificielle par bouche-à-bouche ou par bouche-à-nez. Utiliser un équipement/des appareils appropriés.

**En cas de contact avec la peau**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Appeler aussitôt un médecin.

**En cas de contact avec les yeux**

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Conduire chez le médecin.

**En cas d'ingestion**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Provoquer les vomissements si le patient est conscient, et appeler un médecin. Dans le cas de pertes de connaissance ou engourdissement maintenir la personne contaminée par le produit en position latérale de sécurité. Appeler aussitôt un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Dyspnée, Engourdissement, Céphalées, Nausées, État d'excitation, Acidose (augmentation de l'acidité du sang), Crampes, Perte de connaissance, Narcose, Danger de cécité.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires****Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique. Faire boire environ 100 ml d'alcool éthylique (éthanol) à environ 40%.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Mousse stable aux alcools

**Moyens d'extinction non-appropriés**

Jet d'eau

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>); Le produit est combustible. Tenir à l'écart des sources d'ignition. La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible. Vapeurs plus lourdes que l'air. En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

**5.3. Conseils aux pompiers****Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

**Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les vapeurs. En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

requis.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Explosif

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Nettoyer.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Pour la protection individuelle, voir Section 8.

### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser des appareils et des armatures antidéflagrants et des outils ne provoquant pas d'étincelles. Risque d'explosion lors de la pénétration du liquide dans les canalisations.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Température de stockage recommandée

Valeur 15 - 25 °C

### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

blindé. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants. Utiliser des récipients en acier fin. Ne pas utiliser de récipient en métal léger. Matériau non approprié: Ne pas utiliser de récipient en plomb. Ne pas utiliser de récipient en aluminium. Ne pas utiliser de récipient en zinc. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

### Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	3	Liquides inflammables
Classe de stockage (Suisse)	3	Liquides inflammables

### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité. Protéger du rayonnement direct du soleil. Protéger des fortes chaleurs. Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau. Le produit est hygroscopique. Maintenir sous clef ou permettre l'accès uniquement aux experts ou à leurs mandataires.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition

#### méthanol

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	260 mg/m <sup>3</sup>
Valeur limite à courte terme	520 mg/m <sup>3</sup>

Résorption de l'épiderme / sensibilisateur: H; Groupe du risque pendant la grossesse: S; Remarque: H B SS; ZNS; INRS NIOSH

### Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006



Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

**méthanol**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d
 Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	130	mg/m³
 Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	130	mg/m³
 Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d
 Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	130	mg/m³
 Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	130	mg/m³
 Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
 Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/m³

Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

**HÄNSELER**  
SWISS PHARMA

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	26	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	26	mg/m³
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet local	
Concentration	26	mg/m³

**Concentration sans effet prévisible (PNEC)**

**méthanol**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	20	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	2.08	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Concentration	570.4	mg/kg

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	100	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	100	mg/l
Conditions	Occasionel	
Concentration	1540	mg/l
Type	Sédiment marin	
Concentration	7.7	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

## **Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Ne pas inhaller les gaz/vapeurs/aérosols.

## Protection respiratoire - Note

En cas d'apparition de vapeurs, utilisez un filtre de type A (= contre les vapeurs de composés organiques) selon la norme EN 14387. Lors d'exposition intensive et prolongée utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

## Protection des mains

Utilisation	Contact permanent avec les mains
Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl
Épaisseur du gant	0.7 mm
Temps de pénétration	480 min
La protection des mains doit se conformer EN 374.	
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains
Matériau approprié	vitone
Épaisseur du gant	0.7 mm
Temps de pénétration	120 min
La protection des mains doit se conformer EN 374.	

#### **Protection des yeux**

La protection des yeux doit se conformer EN 166. Lunettes assurant une protection complète des yeux

### **Protection du corps**

#### Vêtement de protection anti-feu et antistatique

## Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques \*\*\*

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État de la matière</b>	liquide
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	caractéristique

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

**Point de fusion**

Valeur	-97.8	°C
Source	ECHA	

**Point de congélation**

Valeur	-98	°C
--------	-----	----

**Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Valeur	64.7	°C
Pression	1013	hPa
Source	ECHA	

**Limite inférieure et supérieure d'explosion**

Limite d'explosivité, inférieure	5.5	à	44	% (V)
----------------------------------	-----	---	----	-------

**Point d'éclair**

Valeur	9.7	°C
méthode	Règlement (CE) 440/2008, Annexe, A.9	

**Température d'inflammabilité**

Valeur	455	°C
méthode	DIN 51794	

**valeur pH**

Remarque	N'est disponible
----------	------------------

**Viscosité****dynamique**

Valeur	>	0.544	à	0.59	mPa.s
température		25	°C		

**cinétique**

Valeur	0.54	à	0.59	mm²/s
température	20	°C		

**Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow	-0.77
---------	-------

**Pression de vapeur**

Valeur	169.27	hPa
température	25	°C

**Densité et/ou densité relative**

Valeur	0.79	à	0.8	g/cm³
température	20	°C		
Remarque	Relative Density according specification			

**Densité de vapeur relative**

Valeur	1.11
--------	------

**9.2. Autres informations****La limite de l'odeur**

Valeur	10	µg/l
--------	----	------

**Taux d'évaporation**

Valeur	6.3
--------	-----

**Hydrosolubilité**

Valeur	1000	g/l
température	20	°C

**Allumage minimum**

allumage minimum	0.14	MJ
------------------	------	----

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

**température d'auto-inflammabilité**

Valeur 455 °C

**propriétés explosives**

évaluation N'est disponible

**Autres données**

La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

**10.4. Conditions à éviter**

Chaleur. Etincelles

**10.5. Matières incompatibles**

Danger d'explosion avec: Agents d'oxydation, Hypochlorite de sodium, Oxyde d'azote ( NOx ), Réactions avec l'acide sulfurique. Réactions explosives avec les oxydants tels que chlorate de potassium et/ou les peroxydes. Halogènes, Réagit au contact des composés halogénés. tétrahydruroaluminate de lithium, peroxyde d'hydrogène (H<sub>2</sub>O<sub>2</sub>), Magnesium, Réagit au contact de l'acide nitrique. Réaction exothermique avec les acides. Incompatible avec les chlorures et anhydrides d'acides. Agents réducteurs, chlore fluide, Magnesium, Fluor, Oxydes de phosphore, Développement des vapeurs/gaz toxiques. Les métaux alcalins, Réagit au contact des métaux alcalino-terreux.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	100.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****méthanol**

Espèces	Être humain	
ATE	100.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée**

ATE	300.1	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)****méthanol**

Espèces	Être humain	
ATE	300.1	mg/kg

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

méthode valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)

**Toxicité aiguë par inhalation**

ATE	3.1	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
ATE	0.5	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	

**Toxicité aiguë par inhalation (Composants)****méthanol**

Espèces	Être humain	
ATE	3.1	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Administration/Forme	Vapeurs	

**Corrosion/irritation cutanée (Composants)****méthanol**

Espèces	lapin
Remarque	Aucun effet d'irritation connu.
Source	ECHA

**lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)****méthanol**

Espèces	lapin
méthode	OCDE 405
Remarque	Aucun

**Sensibilisation (Composants)****méthanol**

Espèces	cobaye
méthode	OECD 406
Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.

**Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée (Composants)****méthanol**

Remarque	Aucun données connues.
----------	------------------------

**Mutagénicité (Composants)****méthanol**

Espèces	Salmonella typhimurium
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test Ames.
méthode	OECD 471
Remarque	négatif

**méthanol**

Espèces	hamster
évaluation	Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.

**méthanol**

Voie d'exposition	intraperitoneal
Espèces	souris
évaluation	Pas d'activité mutagène, au vu de test micronucleus.
méthode	OECD 474

**Toxicité reproductrice (Composants)****méthanol**

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

**Cancérogénicité (Composants)****méthanol**

Remarque Aucun

**toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)****méthanol****Exposition unique**

évaluation Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
 Voie d'exposition orale  
 organes : Yeux

Espèces Être humain

**méthanol****Exposition unique**

évaluation Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
 Voie d'exposition orale  
 organes : Système nerveux

Espèces Être humain

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

**Expériences issues de la pratique**

Peut provoquer des nausées, des maux de tête, de la fatigue et des vertiges. l'ingestion du produit peut provoquer la cécité. risque d'affections hépatiques. risque d'affections rénales. risque d'affections cardiaques.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****méthanol**

Espèces	Lepomis macrochirus	mg/l
CL 50	15400	
Durée d'exposition	96 h	

(EPA 600/3-75/009)

**Toxicité pour les daphnies (Composants)****méthanol**

Espèces	Daphnia magna	mg/l
CE50	> 18260	
Durée d'exposition	96 h	

méthode OCDE 202

**Toxicité pour les algues (Composants)****méthanol**

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata	mg/l
ErC50	22000	
Durée d'exposition	96 h	

méthode OCDE 201

**Toxicité pour les bactéries (Composants)****méthanol**

Espèces	boue activée	mg/l
CI50	> 1000	

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

Durée d'exposition                    3                    h  
 méthode                                OECD 209

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

Ne pas laisser parvenir le produit dans la terre, l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

### Biodégradabilité (Composants)

#### méthanol

Valeur	99	%
évaluation	Facilement biodégradable	
méthode	OECD 301D	

### La dégradabilité facile (Composants)

#### méthanol

Valeur	99	%
Durée de l'essai	30	d
méthode	OECD 301D	
Source	Merck KGaA Fiche de données de sécurité	

#### méthanol

Valeur	95	%
Durée de l'essai	20	d
Source	Fiche de données de sécurité approvisionneur	

### Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

#### méthanol

Valeur	1420	mg/g
Source	IUCLID	

### Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)

#### méthanol

Valeur	600	à	1120	mg/g
Source	IUCLID			

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow                              -0.77

### Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

#### méthanol

log Pow                              -0.77

### facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)

#### méthanol

BCF                                    1.0

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Mobilité dans le sol

Modérément mobile dans les sols

### Mobilité dans le sol (Composants)

#### méthanol

Ne va pas être absorbé par le sol.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Indications générales

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Nom commercial: Methanol

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien****Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

**12.7. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Code de déchets CEE Ne pas décharger das les égouts.

**Emballages contaminés**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Non purifiés emballages peuvent contenir mixtures de gaz et air qui deviennent explosifs.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1230	1230	1230
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MÉTHANOL	METHANOL	METHANOL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Le danger secondaire	6.1	6.1	6.1
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 I		
Les catégories de transport	2		

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Nom commercial: Methanolum

Numéro de la matière: 155620

Version: 3 / CH

Date de révision: 03.01.2025

remplace la version: 2 / CH

Date d'impression 03.01.25

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination WGK 2

de l'eau (Allemagne)

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

**RUBRIQUE 16: Autres informations****mentions de danger H-de la rubrique 3**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**catégories de danger CLP de la rubrique 3**

Acute Tox. 3	Toxicité aiguë, Catégorie 3
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 1

**Informations complémentaires**

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.